

## Comment ?

### ● Un réseau national et régional

#### Le réseau c'est :

- une assemblée générale qui regroupe des organismes nationaux, qui représentent aujourd'hui environ 130 "têtes de réseau" et les 26 réseaux régionaux; mais sa composition reste ouverte. Au quotidien, une commission permanente élue par l'assemblée prend les décisions relatives au fonctionnement du réseau rural;
- des actions décidées et menées en commun au niveau national sur des thèmes intéressant l'ensemble des acteurs;
- dans chaque région, un regroupement des acteurs régionaux et locaux concernés par le développement rural et un copilotage Etat/région;
- un plan d'actions porté par des organismes de développement rural permettant aux acteurs de terrain d'échanger lors de séminaires, de groupes de réflexion, de visites de terrain, de créer des appuis méthodologiques...

### ● Un réseau européen

#### Des objectifs :

- le réseau européen doit donner une réelle impulsion pour atteindre les objectifs établis dans le cadre des orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural définies par le Conseil en 2006;
- le réseau européen doit mettre en lumière la valeur ajoutée du soutien au développement rural.

#### 3 groupes de travail pour 2009 et 2010 en lien avec les réseaux nationaux des 27 Etats-membres :

- le ciblage des spécificités et des besoins des territoires ;
- les liens entre l'agriculture et l'économie rurale;
- les biens publics générés en milieu rural.

Une cellule d'animation, le Contact Point et un site Internet : <http://enrd.ec.europa.eu>

### ● Bâter un réseau utile

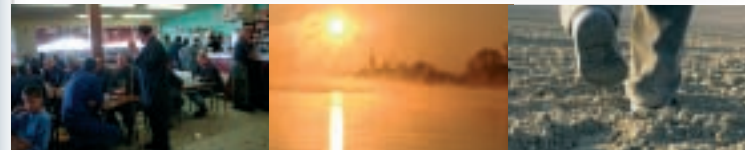
- Un souci d'utiliser l'existant : le réseau a pour ambition de s'appuyer sur les initiatives et les actions existantes, ainsi que de valoriser les expériences des uns et des autres.
- Des sujets déterminés par les acteurs du réseau.
- Des activités en fonction des besoins des membres : journées d'échanges sur les territoires, études, formations...
- Des outils pratiques pour l'échange et l'information, notamment un site Internet [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)

## Quelles actions en 2009 et 2010 ?

«L'attractivité des territoires» a été choisie comme thème central. Il s'articule autour de 3 sous-thématiques :

- la valorisation économique des ressources locales (agriculture et alimentation, biomasse, forêt et bois);
- la gestion de l'espace;
- les politiques d'accueil et de maintien des populations.

Pour chacune des thématiques, un groupe de travail conduit par un ou plusieurs chef(s) de file a été constitué avec des membres du réseau national et des réseaux régionaux pour bâtir un programme d'actions articulé autour d'enjeux définis par le groupe de travail. Un séminaire global de restitution est prévu pour fin 2010 et permettra de tirer les enseignements de la mise en œuvre de ce programme d'actions 2009-2010.



« En Auvergne, le réseau rural nous paraît une bonne opportunité de faire travailler ensemble des acteurs d'horizons différents, élus, représentants associatifs, chefs d'entreprise, agriculteurs, chercheurs, etc, sur des thématiques qui les concernent tous, même si leurs intérêts peuvent être distincts. Le fort taux de participation des acteurs régionaux à la réunion de lancement du réseau, en décembre 2008, et l'intérêt qu'ils ont manifesté pour les groupes de travail proposés, témoignent de l'utilité de cette instance. A nous maintenant de savoir



entretenir la dynamique et prouver qu'elle peut déboucher sur des avancées concrètes. » Réseau Rural Auvergne - RRA

#### Contacts

Site Internet du réseau rural français : [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr)  
 MAAP : [sybille.fournier@agriculture.gouv.fr](mailto:sybille.fournier@agriculture.gouv.fr)  
 DIACT : [caroline.larmagnac@diact.gouv.fr](mailto:caroline.larmagnac@diact.gouv.fr) ou [lorraine.bertrand@diact.gouv.fr](mailto:lorraine.bertrand@diact.gouv.fr)  
 Crédits photo : ©Photothèque/min.agri.fr



RÉSEAU RURAL FRANÇAIS :  
Pour un réseau utile !



Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) finance un ensemble de projets participant au développement des territoires ruraux.

Le règlement communautaire de développement rural pour la période 2007-2013 prévoit la mise en place, au niveau européen et dans chaque État-membre, d'un réseau qui regroupe les différents acteurs impliqués dans le développement rural. Le réseau vise à rassembler les acteurs intervenant dans ces projets de développement rural. En France, le réseau est structuré à deux niveaux : un réseau national et vingt-six réseaux régionaux.

Le réseau national est co-piloté par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Les Préfets de région et les Présidents de Conseil régional sont chargés de la mise en place de ce réseau à l'échelle régionale. Il est prévu de mobiliser environ 20 millions d'euros de FEADER sur la période 2007/2013, qui seront complétés par autant de crédits français (État, collectivités...).

## Pourquoi ce réseau ?

### ● Échanger, analyser

- permettre aux acteurs du monde rural d'échanger et de travailler ensemble ;
- analyser les bonnes et les mauvaises pratiques concernant le contenu des projets de développement rural et les méthodes employées pour monter ces projets et assurer leur réalisation ;
- échanger les expériences et les savoir-faire ;
- proposer des formations aux groupes d'action locale Leader et les appuyer dans leurs projets de coopération avec d'autres territoires français et européens.

*« De par sa composition, le réseau rural croise les logiques sectorielles et professionnelles avec les approches territoriales pour être en phase avec la complexité croissante du monde dans lequel nous évoluons. Dans ce contexte, la pertinence des réponses apportées aux problèmes posés dépend de notre*



*capacité à réfléchir en transversalité. Car, par exemple, la réussite des opérations de création et de réhabilitation de zones d'activités est directement liée à la qualité de la concertation entre plusieurs acteurs d'horizons différents, à savoir les collectivités maîtres d'ouvrage, les entreprises installées ou susceptibles de le faire et les riverains. »*

**Fédération des Parcs naturels régionaux de France - FPNRF**

## Quand ?

Le réseau rural français a été lancé officiellement les 9 et 10 décembre 2008 à Bordeaux lors d'un séminaire autour de la thématique « Territoires, activités économiques et développement durable - Quelles réponses face aux nouveaux défis alimentaire, énergétique et climatique ? ».

Ce séminaire était articulé en ateliers qui ont permis de lancer des pistes de réflexion et de travail pour 2009 et 2010 (toutes les conclusions sur [www.reseaurural.fr](http://www.reseaurural.fr))

### ● Valoriser les expériences, améliorer les projets

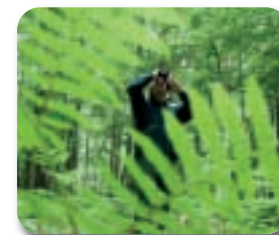
- faciliter sur les territoires la réalisation d'opérations multisectorielles concernant l'agriculture, la forêt, l'artisanat, le commerce, le tourisme, l'environnement, la formation, les services, le patrimoine rural ... ;
- améliorer concrètement la qualité des projets financés par le FEADER et favoriser leur valorisation au niveau local, régional, national, européen ;
- promouvoir un développement territorial durable et équilibré.

## Pour qui ?

### Un réseau participatif

Le réseau est ouvert à tous les acteurs nationaux, régionaux et locaux du monde rural : agriculteurs, forestiers, acteurs environnementaux, élus, chefs d'entreprise, responsables d'association et de groupes d'action locale Leader, territoires de projets, experts...

Chacun est appelé à participer à la construction de ce réseau, lui apporter son expérience, ses connaissances, ses savoir-faire et participer à l'échange de données et d'informations. Ce que chacun apporte peut ainsi bénéficier à tous.



*« L'enjeu du réseau rural est d'arriver à faire converger des porteurs d'enjeux très différents pour une recomposition de l'action : cela implique de renverser le regard que l'on porte sur l'activité économique, afin de ne pas en percevoir uniquement les nuisances mais aussi les bénéfices. »* **Patrick CARON** - Directeur scientifique du CIRAD<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CIRAD : Institut français de recherche agronomique au service du développement des pays du Sud et de l'Outre-mer français.

